

Informations sur la protection des données conformément au règlement général de l'UE sur la protection des données pour les « personnes physiques »



À l'aide des informations suivantes, nous vous donnons un aperçu sur la manière dont nous traitons vos données à caractère personnel et sur vos droits découlant du droit de la protection des données. La sélection des données à caractère personnel qui sont traitées individuellement et la manière dont elles sont utilisées dépendent dans une large mesure des services respectivement demandés ou convenus.

Veillez également transmettre les informations aux représentants autorisés actuels et futurs (par exemple, personnes autorisées, représentants légaux, parents légaux, tuteurs) et aux ayants droit économiques, ainsi qu'à toutes les parties coobligées d'un prêt. Il s'agit, par exemple, des bénéficiaires en cas de décès, des fondés de pouvoir ou des garants.

1. Qui est responsable du traitement des données et à qui puis-je m'adresser ?

L'instance responsable est la suivante :

Deutsche Pfandbriefbank AG

Parking 28

85748 Garching

Allemagne

Téléphone : +49 89 2880 0

Télécopie : +49 89 2880 10319

E-mail : info@pfandbriefbank.com

Page d'accueil : www.pfandbriefbank.com

Vous pouvez joindre notre **préposé à la protection des données de l'entreprise** à l'adresse suivante :

Deutsche Pfandbriefbank AG

Préposé à la protection des données (Datenschutzbeauftragter)

Parking 28

85748 Garching

Allemagne

Téléphone : +49 89 2880 0

Télécopie : +49 89 2880 10319

E-mail : group.dataprotection@pfandbriefbank.com

2. Quelles sources et quelles données utilisons-nous ?

Nous traitons les données à caractère personnel que nous recevons de nos clients dans le cadre de notre relation d'affaires. Nous traitons également – dans la mesure nécessaire à la prestation de nos services – des données à caractère personnel que nous avons reçues d'autres sociétés du groupe Deutsche Pfandbriefbank AG ou d'autres tiers (par exemple une agence de crédit) légitimement (par exemple pour l'exécution d'ordres, pour l'exécution de contrats ou sur la base de votre consentement). Par ailleurs, nous traitons des données à caractère personnel que nous avons légitimement obtenues à partir de sources accessibles au public (par exemple, répertoires des débiteurs, registres fonciers, registres du commerce et des associations, presse, médias, Internet) et que nous sommes autorisés à traiter.

Les données à caractère personnel pertinentes survenant dans le processus des parties intéressées, lors de l'ouverture des données de base, dans le cadre d'une représentation ou d'une autorisation (par ex. procuration de compte, représentant légal, parent légal, tuteur) ou en tant que coobligé d'un prêt (par ex. garant) peuvent être des données personnelles (nom, adresse et autres coordonnées, date et lieu de naissance, sexe, état civil et nationalité), des données de légitimation (par ex. données de pièce d'identité) et des données d'authentification (ex. un spécimen de signature). En outre, elles peuvent également inclure des données d'ordre (par ex. ordre de paiement, coordonnées bancaires), des données à caractère personnel liées à l'exécution de nos obligations contractuelles (par ex. données de chiffres d'affaires dans les opérations de paiement), des informations sur votre situation financière (par ex. données de solvabilité, données de scoring/notation, origine des actifs), des données publicitaires et commerciales incluant des scores publicitaires, des données de documentation (par ex. protocole de consultation) et d'autres données comparables aux catégories mentionnées.

3. Dans quel but traitons-nous vos données (but du traitement) et sur quelle base juridique ?

Nous traitons les données à caractère personnel en accord avec les dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la loi fédérale sur la protection des données (LPD), ainsi que les règles adéquates complémentaires de protection des données :

a. pour l'exécution d'obligations contractuelles (art. 6, al. 1, let. b, RGPD) :

Le traitement des données à caractère personnel est effectué dans le but de fournir des opérations bancaires et des services financiers dans le cadre de l'exécution de nos contrats avec nos clients ou pour mettre en œuvre des mesures précontractuelles, qui ont lieu sur demande. Les finalités du traitement des données dépendent principalement du produit spécifique (par exemple, compte, prêt, titres, dépôts, courtage) et peuvent inclure, sans s'y limiter, l'analyse des besoins, le conseil et l'exécution de transactions. Vous trouverez de plus amples informations sur le but du traitement des données dans les documents contractuels et les conditions générales de vente respectifs.

b. dans le cadre de la pesée des intérêts (art. 6, al. 1, let. f, RGPD) :

Si cela s'avère nécessaire, nous traitons vos données à caractère personnel au-delà de l'exécution effective du contrat pour préserver nos intérêts légitimes ou ceux de tiers.

Exemples :

- consultation et échange de données avec des agences de crédit (par ex. SCHUFA) pour déterminer les risques de crédit et de défaillance dans les opérations de crédit ;
- révision et optimisation de procédures d'analyse des besoins afin de s'adresser directement aux clients ;

- publicité ou études de marché et d'opinion, dans la mesure où vous ne vous êtes pas opposé à l'utilisation de vos données ;
- invocation de prétentions juridiques et défense en cas de litiges juridiques ;
- garantie de la sécurité informatique et des opérations informatiques de la banque ;
- prévention des infractions pénales et enquêtes en la matière ;
- mesures de sécurité des bâtiments et des installations (par ex. contrôles d'accès) ;
- mesures de garantie de l'inviolabilité du domicile ;
- mesures pour la conduite des affaires et le développement des services et des produits ;
- contrôle des risques dans le groupe Deutsche Pfandbriefbank AG ; - utilisation dans le cadre de spécifications et d'utilisations requises ou utiles en vertu du droit prudentiel, par exemple pour la gestion des risques, y compris l'utilisation dans des modèles de risque.

c. sur la base de votre consentement (art. 6, al. 1, let. a, RGPD) :

Dès lors que vous nous avez donné votre consentement pour le traitement de données à caractère personnel à des fins particulières (par ex. transfert de données au sein du groupe, analyse des données relatives aux opérations de paiement à des fins de marketing), la légalité de ce traitement existe sur la base de votre consentement. Tout consentement donné peut être révoqué à tout moment. Il en va de même pour la révocation de déclarations de consentement qui nous ont été soumises avant la validité du règlement général sur la protection des données, à savoir avant le 25 mai 2018. La révocation du consentement n'affecte pas la légalité des données à caractère personnel traitées jusqu'à la révocation.

d. sur la base de prescriptions légales (art. 6, al. 1, let. c,

RGPD) ou dans l'intérêt public (art. 6, al. 1, let. e, RGPD) :

En outre, nous sommes soumis, en tant que banque, à diverses obligations légales, à savoir des exigences légales (par ex. loi bancaire allemande, loi allemande sur les sociétés anonymes (Aktengesetz, AktG), loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'argent, loi sur le commerce des valeurs mobilières, lois fiscales) ainsi que des prescriptions en matière de surveillance bancaire (p. [ex. la](#) Banque centrale européenne, le superviseur bancaire européen, la Banque fédérale d'Allemagne et l'Office fédéral allemand chargé de la surveillance des services financiers). Parmi les objectifs du traitement des données figurent, entre autres, l'évaluation de la solvabilité, le contrôle de l'identité et de l'âge, la prévention de la fraude et du blanchiment d'argent, le respect des obligations de contrôle, de déclaration ou de documentation en matière de droit fiscal ainsi que l'évaluation, l'identification des crédits aux organes et des conflits d'intérêts qui y sont liés et la gestion de risques dans la banque et au sein du groupe.

4. Qui obtient mes données ?

Au sein de la banque, les services qui obtiennent accès à vos données à caractère personnel sont ceux qui les requièrent pour l'exécution de nos obligations contractuelles et juridiques ou pour la préservation des intérêts légitimes de la banque ou de tiers. Les prestataires et auxiliaires d'exécution auxquels nous avons recours peuvent également obtenir des données à caractère personnel à ces fins lorsque celles-ci observent le secret bancaire et nos instructions écrites en matière de protection des données ou lorsqu'elles sont tenues au respect de la confidentialité en raison de dispositions juridiques, contractuelles et/ou professionnelles. Il s'agit principalement d'entreprises dans les catégories des services de crédit, des services informatiques, de la logistique, des services d'impression, des télé-communications, du recouvrement de créances, du conseil ainsi que de la vente et du marketing.

En ce qui concerne le transfert de données à des destinataires extérieurs à notre banque, il convient tout d'abord de noter qu'en tant que banque, nous sommes tenus de garder le secret sur tous les faits et évaluations relatifs aux clients dont nous avons connaissance (secret bancaire conformément au point 2 de nos conditions générales). Nous ne pouvons transmettre des informations vous concernant que si les dispositions légales l'imposent, si vous y avez consenti ou si nous sommes autorisés à fournir des renseignements bancaires ou à les transmettre d'une autre manière.

Dans ces conditions, les destinataires de données à caractère personnel peuvent par exemple être :

- des institutions et organes publics (par [ex. la](#) Banque fédérale d'Allemagne, l'Office fédéral allemand chargé de la surveillance des services financiers, l'Autorité bancaire européenne, la Banque centrale européenne, les autorités financières, les autorités judiciaires) dans le cas d'une obligation juridique ou réglementaire ;
- d'autres instituts de crédit et de services financiers ou des institutions similaires à qui nous transmettons des données à caractère personnel vous concernant pour l'application de la relation d'affaires (selon le contrat, par ex. les banques correspondantes, les banques dépositaires, les bourses, les agences de crédit) ;
- des prestataires auxquels nous avons recours dans le cadre de rapports de traitement d'ordres ;
- d'autres sociétés du groupe pour le contrôle des risques sur la base d'obligations légales ou officielles.
- D'autres destinataires de données peuvent constituer les instances pour lesquelles vous nous avez donné votre consentement quant à la transmission de vos données ou pour lesquelles vous nous avez libérés du secret bancaire sur la base d'un accord ou d'un consentement.

5. Des données sont-elles transmises à un pays tiers ou à une organisation internationale ?

Une transmission de données à des instances et/ou des États en dehors de l'Union européenne (lesdits États tiers) a lieu si (i) cela est nécessaire pour l'exécution de vos ordres (par ex. ordres de paiement et ordres sur titres), (ii) la loi le prescrit (p. ex. obligations de déclaration en matière de droit fiscal), (iii) vous nous avez donné votre consentement ou (iv) cela est autorisé par l'intérêt légitime en matière de protection des données et aucun intérêt supérieur digne de protection de la partie intéressée ne s'y oppose.

0. Combien de temps mes données sont-elles sauvegardées ? Nous traitons et sauvegardons vos données à caractère personnel tant que l'exécution de nos obligations contractuelles et juridiques l'exige. À cet égard, il convient de noter que notre relation d'affaires est un rapport d'obligation durable qui s'étend sur une longue période.

Si les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires à l'exécution d'obligations contractuelles ou juridiques, elles seront régulièrement supprimées, à moins que leur traitement, à durée déterminée, soit nécessaire aux fins suivantes :

- Respect d'obligations de conservation en matière de droit commercial et fiscal : il s'agit notamment du Code de commerce allemand (HGB), du Code fiscal allemand (AO), de la loi bancaire allemande (KWG), de la loi allemande sur le blanchiment d'argent (GwG) et de la loi allemande sur le commerce des valeurs mobilières (WpHG). Les délais de conservation et/ou de documentation y étant prescrits sont de deux à dix ans.
- Obtention de moyens de preuve dans le cadre des dispositions légales régissant la prescription. conformément aux art. 195 ss. du Code civil allemand (BGB), ces délais de prescription peuvent aller jusqu'à 30 ans, le délai de prescription ordinaire s'élevant toutefois à trois ans.

Si la transmission de données a lieu dans notre intérêt légitime ou celui d'un tiers, les données à caractère personnel sont supprimées dès que cet intérêt légitime ne l'emporte plus sur vos intérêts ou droits fondamentaux qui exigent la protection des données à caractère personnel.

Les exceptions susmentionnées s'appliquent à cette fin. Il en va de même pour la transmission de données sur la base d'un consentement donné. Dès lors que vous révoquerez ce consentement pour l'avenir, les données à caractère personnel seront supprimées, sauf dans le cas d'une des exceptions mentionnées.

6. Quels droits ai-je en matière de protection des données ?

Toute personne concernée a le droit d'**accès** en vertu de l'article 15 RGPD, le droit de **rectification** en vertu de l'article 16 RGPD, le droit d'**effacement** en vertu de l'article 17 RGPD, le droit à la **limitation du traitement** en vertu de l'article 18 RGPD, le droit d'**opposition** découlant de l'article 21 RGPD ainsi que le droit à la **portabilité des données** découlant de l'article 20 RGPD. En ce qui concerne le droit d'obtenir des renseignements et le droit de suppression, les restrictions prévues aux articles 34 et 35 RGPD s'appliquent. Par ailleurs, vous avez un droit de réclamation auprès d'une autorité de surveillance en matière de protection des données (article 77 RGPD en relation avec l'art. 19 LPD).

Vous pouvez à tout moment révoquer un consentement que vous nous avez donné pour le traitement de données à caractère personnel. Il en va de même pour la révocation de déclarations de consentement qui nous ont été soumises avant la validité du règlement général sur la protection des données, à savoir avant le 25 mai 2018. Veuillez noter que la révocation n'a d'effet qu'à partir de cette date. Les traitements qui ont eu lieu avant la révocation n'en sont donc pas affectés.

7. Ai-je une obligation de mise à disposition de données ?

Dans le cadre de notre relation d'affaires, vous devez fournir les données à caractère personnel nécessaires pour établir et entretenir une relation d'affaires et pour honorer les obligations contractuelles qui y sont associées ou que la loi nous oblige à recueillir. Sans ces données à caractère personnel, nous devons normalement refuser la conclusion du contrat ou l'exécution de l'ordre ou nous ne serons plus en mesure d'exécuter un contrat existant et pourrions être amenés à le résilier.

Nous sommes notamment tenus, en vertu des prescriptions sur le blanchiment d'argent, de vous identifier sur la base de votre pièce d'identité avant d'établir la relation d'affaires et de recueillir et d'enregistrer vos nom, lieu de naissance, date de naissance, nationalité, adresse résidentielle et données d'identification. Pour nous permettre de nous conformer à cette obligation légale, vous devez nous fournir les informations et les documents nécessaires conformément aux dispositions de la loi sur le blanchiment d'argent et nous informer immédiatement de tout changement survenant au cours de la relation d'affaires. Si vous ne mettez pas les informations et documents nécessaires à notre disposition, nous ne pourrions pas établir ou poursuivre la relation d'affaires que vous souhaitez.

8. Dans quelle mesure une prise de décision automatisée a-t-elle lieu ?

En règle générale, nous n'avons pas recours à une prise de décision entièrement automatisée pour la justification et l'application de la relation d'affaires en vertu de l'article 22 du RGPD. Si nous devons avoir recours à ces méthodes dans certains cas, nous vous informerions tout particulièrement de notre décision et de vos droits à cet égard, si la loi le prévoit.

10. Un « profilage » a-t-il lieu ?

Nous traitons parfois vos données à caractère personnel de manière automatisée dans le but d'évaluer certains aspects personnels (profilage). Par exemple, nous utilisons le profilage dans les cas suivants : – Nous sommes tenus par la loi de lutter contre le blanchiment

d'argent et la fraude. Des analyses de données sont également effectuées (dans les opérations de paiement, entre autres). Ces mesures servent également à vous protéger.

- Afin de pouvoir vous fournir des informations et des conseils ciblés sur les produits, nous avons recours à des outils d'évaluation. Ils permettent une communication et une publicité basées sur les besoins, et comprennent des études de marché et d'opinion.
- Nous utilisons le scoring dans le cadre de l'évaluation de votre solvabilité. La probabilité avec laquelle un client remplira ses obligations de paiement conformément au contrat est calculée. Par exemple, le revenu, les dépenses, le passif existant, la profession, l'employeur, la durée de l'emploi, l'expérience issue de la relation d'affaires existante, le remboursement contractuel de prêts antérieurs et des informations d'agences de crédit peuvent être inclus dans le calcul. Le scoring repose sur une procédure mathématiquement et statistiquement reconnue et éprouvée. Les valeurs de scoring obtenues nous aident à prendre des décisions dans le cadre d'opérations commerciales et font partie de la gestion continue des risques.

Information sur votre droit d'opposition en vertu de l'article 21 du règlement général sur la protection des données (RGPD)

1. Droit d'opposition pour des raisons tenant à sa situation particulière

Vous avez le droit, pour des raisons qui ne tiennent pas à votre situation particulière, de faire à tout moment opposition au traitement de données à caractère personnel vous concernant qui est effectué en vertu de l'article 6, paragraphe 1, lettre e du RGPD (traitement de données dans le cadre d'une mission d'intérêt public) et de l'article 6, paragraphe 1, lettre f du RGPD (traitement de données aux fins des intérêts légitimes) ; cela s'applique également à un profilage fondé sur cette disposition au sens de l'article 4, n°4 du RGPD.

Si vous faites opposition, nous ne traiterons plus vos données à caractère personnel, sauf si nous avons des raisons impérieuses et légitimes quant à leur traitement qui prévalent sur vos intérêts, vos droits et vos libertés, ou si le traitement sert à l'invocation, l'exercice ou la défense de prétentions juridiques.

2. Droit d'opposition à un traitement de données à des fins publicitaires

Dans certains cas, nous traitons vos données à caractère personnel à des fins de publicité directe. Vous avez à tout moment le droit de vous opposer au traitement de données personnelles vous concernant aux fins d'une telle publicité ; ceci vaut également pour le profilage dans la mesure où il est lié à cette publicité directe.

Si vous vous opposez au traitement à des fins de publicité directe, nous ne traiterons plus vos données à caractère personnel à ces fins. L'opposition peut être effectuée sous toute forme et doit, dans la mesure du possible, être adressée à :

Deutsche Pfandbriefbank AG
Préposé à la protection des données (Datenschutzbeauftragter)
Parkring 28
85748 Garching
Allemagne

Téléphone : +49 89 2880 0
Télécopie : +49 89 2880 10319
E-mail : group.dataprotection@pfandbriefbank.com